

Réunion du Conseil Communal du 16 décembre 2019

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 16 décembre 2019 à 19 heures 00 à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN, 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ, 2^{ème} adjoint et Mmes Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe, Maryse BUTHOD, 4^{ème} adjointe.

Mmes - MM. Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD-GEDDA, et Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

Absents excusés – Mme Patricia MARCHAND MAILLET (Pouvoir à V. FERRARI), MM. Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND et Emmanuel GIROND.

Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2019

Ouverture de séance : 19 h 00

Clôture de séance : 21h50

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Suzanne GROETZINGER, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBENNEN, coordinatrice à Bellentre, comme auxiliaire.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

Présentation du projet de giratoire du « carrefour de Landry » effectuée par les services de l'Etat

1. Point sur les dossiers juridiques en cours
2. Information sur la résidence des 3 Glaciers
3. Information sur projet festival théâtre 2020
4. Information dates des vœux et planning 2020
5. Information sur le montant des travaux de mise en séparatif des réseaux de Bellentre
6. Point sur l'appel à candidatures lancé pour la gestion de l'épicerie de Bellentre
7. Avancements des projets à mener en fonction de la répartition des missions entre les élus
8. Point sur le recensement de la commune historique de Bellentre
9. Point sur le budget 2020 (priorités par rapport aux projets)
10. Dossiers fonciers
11. Questions diverses

PREAMBULE

En préambule de cette séance du conseil communal, Anthony FAVRE accueille Messieurs FAVRE ET COURVOISIER des services de l'Etat (la DIR) pour une présentation du projet de giratoire du « carrefour de Landry ».

Ces derniers remercient monsieur le maire pour son invitation à venir présenter ce projet devant les conseillers communaux et notamment avant la tenue de l'enquête publique qui aura lieu la deuxième quinzaine de janvier.

Ils présentent un diaporama qui explique les raisons de cet aménagement du carrefour : le problème de la RD87 qui débouche sur la RN90 avec un trafic élevé, avec des vitesses élevées également, avec des problèmes de visibilité dans le carrefour et avec une déclivité importante quand on vient de Landry.

L'objectif est donc de sécuriser ce carrefour en permettant une meilleure insertion des véhicules provenant de Landry sur la RN90.

Ils expliquent que plusieurs variantes existaient et ont été étudiées :

1/ avec des ouvrages spécifiques dans les talus, mais donc avec des coûts énormes (entre 7 et 10 millions d'€) et sans avoir la certitude de rétablir tous les flux du carrefour

2/ avec un « tourne à gauche »

3/ avec un giratoire (disque de 34 m de diamètre) ; le souci étant la giration des bus et des poids lourds, notamment pour aller jusqu'à Bourg St Maurice (Coût d'environ 3 millions d'€) ; paroi clouée à prévoir.

Roland RICHERMOZ souhaite qu'un petit accotement pour les vélos soit prévu → à voir

Le problème principal de cet ouvrage va se situer pendant la phase travaux ; en effet, comme évoqué ci-avant, une paroi clouée est nécessaire pour terrasser le talus amont et la durée du chantier va donc avoisiner les 6 mois de travaux avec une neutralisation totale des voies d'environ 1,5 à 2 mois.

Il a été convenu que les travaux se feront hors période d'hiver et d'été, mais l'étude du trafic, même en dehors de ces périodes est dense et de l'ordre de (en pointe) :

- Plus de 700 véhicules/heure en semaine le matin
- Plus de 800 véhicules/heure les soirs en semaine
- Plus de 500 véhicules/heure les WE

Il est indiqué que l'alternat n'a pas été retenu pendant ces 1,5 à 2 mois de travaux car il aurait dû être supérieur à 500 m, et avec des feux, la capacité maximale de trafic absorbé aurait été de 500 véhicules/heure maximum, donc il y aurait eu des bouchons ; idem avec un alternat manuel en semaine qui aurait permis d'absorber jusqu'à 700 véhicules/heures, mais là aussi, il y aurait eu des bouchons... → Donc cela va poser des problèmes.

La solution alternative proposée est de dévier le sens montant des véhicules pendant ces 1,5 à 2 mois par Bellentre et les Granges pour les VL et par Landry pour les PL, le sens descendant serait néanmoins conservé.

Anthony FAVRE demande si la possibilité de travailler en 3x8 est toujours prévue car cela avait été envisagé à l'époque. Cela sera fonction des résultats de l'Appel d'Offres et des propositions faites par les entreprises ; voir pour un travail simultané de chaque côté par exemple.

Une question est posée pour le bus scolaire des primaires qui serait exceptionnellement autorisé à circuler dans le sens montée. Mais quid des collèges et lycées ?? → Dossier à suivre

Il est indiqué que cet aménagement est dispensé d'étude d'impact mais il reste le foncier à régler.

Rappel : la DUP avec l'enquête publique aura lieu du 20/01 au 04/02 ; les appels d'offres seront lancés à l'automne 2020 et les travaux sont prévus de commencer en 2021/2022 car inscrits dans le contrat de plan Etat/région 2015-2020 qui se prolonge jusqu'en 2022.

Anthony FAVRE demande aux conseillers s'ils ont des remarques ou questions à formuler et les invite à participer à l'enquête publique.

Roger POUSSIN soumet l'idée de n'envoyer que les VL sur Landry et de conserver les gros gabarits en alternat sur la RN 90. Cela sera à étudier de façon plus précise ...

Sans autre question ni remarque, Anthony FAVRE remercie encore MM FAVRE et COURVOISIER pour leur intervention avant que ceux-ci ne quittent la salle.

INFORMATIONS

1. **Point sur les dossiers juridiques en cours**

Dossier « LA POYA » : Anthony FAVRE indique que la créance de la collectivité s'élève à ce jour à 48 247,07 €
Dossier A SUIVRE

Dossier DOZIAS : Anthony FAVRE indique que l'audience avec le transport sur les lieux a eu lieu avec le juge de l'expropriation pour connaître la valeur des biens par rapport au délaissement.

Mme le commissaire du gouvernement a procédé à l'estimation du bien et le juge a fait une proposition. Le rendu du jugement aura lieu après l'enquête publique.

Il rappelle que l'ER 30 (Emplacement Réservé N°30) a été inscrit pour permettre une aire de retournement ; la valeur du bien est donc moindre aujourd'hui.

Il indique que si la collectivité n'avait pas répondu, l'ER tombait ; en parallèle une procédure de DUP a été lancée.
Dossier A SUIVRE.

Dossier « LES INVERSENS » : Anthony FAVRE fait un point sur l'audience qui s'est tenue au tribunal correctionnel d'Albertville en novembre et donne lecture de la synthèse faite par l'avocate de la commune.

2. **Information sur la résidence des 3 Glaciers**

Anthony FAVRE indique avoir reçu un courriel de Samuel ROCHET pour trouver un gestionnaire.

Isabelle GIROD GEDDA indique qu'une conciergerie a, a priori, été créée.

Une vigilance particulière est à avoir par rapport aux conditions indiquées dans l'acte de vente car il existait des servitudes.

Dossier A SUIVRE

3. **Information sur projet festival théâtre 2020**

Anthony FAVRE donne la parole à Marie-Suzanne GROETZINGER pour présenter ce projet.

Elle présente alors son fils, Benjamin et le laisse se présenter et présenter le projet.

Il indique avoir étudié au conservatoire de Lyon et est metteur en scène et comédien.

Il souhaitait à ce titre proposer et mettre en place « des choses » sur la commune.

Le spectacle serait écrit avec une subvention du Conseil Départemental de la SAVOIE (CD73).

Il propose un festival avec une participation des écoles ; ce serait un « sur-mesure » pour la commune de Bellentre. Cela se ferait sur un WE et l'ensemble se situerait sur la commune de Bellentre.

Anthony FAVRE souhaiterait connaître le budget estimé de ce festival.

Un spectacle coûterait 1200 € avec une prise en charge de 50% par le CD73, il y aurait également une billetterie qui permettrait de diminuer encore un peu le coût ; il restera donc un peu de crédit pour permettre d'envisager un deuxième spectacle ; mais comme celui-ci sera réalisé avec des bénévoles, cela limitera encore son coût.

Il doit encore se rapprocher de la COVA (Communauté de Communes des Versants d'Aime) ainsi que du CD73 pour obtenir une « rallonge » pour pouvoir organiser plusieurs spectacles pour le Week-End.

Le Thème n'est à ce jour pas encore arrêté, mais il souhaite quelque chose qui corresponde à ce qui existe sur le territoire.

La date a quant à elle été arrêtée au mois de Mai (Week-End du 8+9+10 mai), en extérieur si possible mais avec un repli à la salle des fêtes si besoin ; ce spectacle pourrait même ensuite être joué dans les différentes autres communes déléguées.

Ce projet obtient un avis favorable à l'unanimité de la part des conseillers présents.

4. Information dates des vœux et planning 2020

Anthony FAVRE donne lecture du planning des dates des vœux à venir :

07/01 → vœux des intercommunalités (à Bellentre)

08/01 → vœux de la commune de La Plagne Tarentaise (à Macot)

09/01 → vœux de la commune déléguée de Bellentre (à Bellentre)

11/01 → vœux de la commune déléguée de La Côte d'Aime (à La Côte d'Aime)

14/01 → Vœux de la commune déléguée de Macot La Plagne (à La Plagne)

08/01 → Vœux au personnel de la commune lors du « p'tit déj des Vœux » à La Côte d'Aime

5. Information sur le montant des travaux de mise en séparatif des réseaux de Bellentre

Anthony FAVRE indique que le montant estimatif des travaux s'élève à 1 102 543 € hors honoraires du Maître d'œuvre. Au niveau réglementaire, il rappelle que nous n'avons pas de date imposée par les services de l'Etat pour réaliser cette mise en séparatif mais que la police de l'eau a des exigences de plus en plus élevées.

La durée des travaux devrait être d'environ 4 ans.

Concernant BONCONSEIL, une STEP devait être créée en parallèle de la réalisation du Lotissement. Le projet de lotissement ayant dû être abandonné, le traitement des effluents se fera par un raccordement à la STEP des Granges, et ce, pour un montant identique de travaux (environ 1 million d'€) ; le coût d'investissement sera donc identique mais le coût de fonctionnement sera moindre par la suite dans cette configuration-là.

6. Point sur l'appel à candidatures lancé pour la gestion de l'épicerie de Bellentre

Anthony FAVRE passe la parole à Patricia MARCHAND MAILLET et Marie-Suzanne GROETZINGER qui rappellent que le retour des candidatures avait été fixé au 14 novembre à midi.

Deux candidatures ont été reçues et ont été étudiées, mais avant de pouvoir les recevoir, les 2 candidats ont fait connaître leur souhait de se désister.

2 autres candidatures ont néanmoins été reçues depuis et sont en cours d'étude.

Dossier A SUIVRE voire à relancer au besoin.

7. Avancements des projets à mener en fonction de la répartition des missions entre les élus

Anthony FAVRE demande aux élus en charge des projets de bien vouloir indiquer l'état d'avancement de ceux-ci :

Roger POUSSIN indique que les travaux du lotissement de Montchavin ont bien avancé et que les entreprises vont clore le chantier pour l'hiver.

La pré commercialisation commencera courant janvier 2020 ; la classification définitive aura lieu le 06/01 suite à l'avis de l'huissier.

Concernant le camping, un problème concernant sa restructuration et la route d'accès a été mis à jour et déjà évoqué lors de précédents conseils communaux et 450 000 € ont été inscrits au BP 2020.

Isabelle GIROD GEDDA, concernant les travaux de la Place des Carreaux, indique que l'étude est finalisée avec 2 scénarii qu'elle présente ; une réunion a eu lieu avec les commerçants.

Une étude doit être menée concernant le devenir du site de la patinoire

Roger POUSSINN indique ensuite que pour le parking de Bonconseil (8 places), il est en phase d'achèvement sauf pour le revêtement final qui sera à prévoir au niveau des enrobés à réaliser sur 2020 ; l'ouvrage est cependant réalisé, mis en service et donc opérationnel dès cet hiver.

Anthony Favre indique qu'il a eu une réunion avec les services techniques (Loïc HARDOUIN et Philippe MARTIN juste avant son départ de la collectivité) en présence d'élus et de M. RIEGEL, géotechnicien et expert qui était intervenu lors des problèmes survenus lors de la construction du complexe aquatique au niveau du talus entre l'espace paradisia et Neige et Soleil. Il indique que les travaux au niveau du mur de soutènement ont pris du retard ; ils doivent être étudiés et envisagés en fonction du compte rendu et du cahier des charges suivant préconisations et accord prévus dans le protocole transactionnel signé.

Dossier A SUIVRE

8. Point sur le recensement de la commune historique de Bellentre

Anthony FAVRE rappelle que le recensement aura lieu entre mi-janvier et mi-février 2020 sur la commune de La Plagne Tarentaise et que nous avons un problème sur le territoire de la commune déléguée de Bellentre car nous n'avons pas trouvé d'agents recenseurs.

Isabelle GIROD GEDDA pense qu'un agent recenseur aurait été a priori pressenti pour effectuer le recensement au niveau de la station.

Dossier A SUIVRE

9. Point sur le budget 2020 (priorités par rapport aux projets)

Un retour est fait par les élus ayant assisté aux commissions des finances (budgets de fonctionnement et investissement).

Maryse BUTHOD indique qu'il a fallu choisir et prioriser les travaux par rapport à ce qui était engagé ou à faire sur Bellentre.

Anthony FAVRE informe les élus que le BP 2020 a été arrêté et voté à 21 millions d'€ en section de fonctionnement et à 16 millions d'€ en section d'investissement.

Il ne sait pas ce qu'il adviendra de ce qui a été inscrit après les élections du 15 mars mais indique que le conseil communal aura fait son travail en inscrivant les dépenses souhaitées et qu'il faut et faudra rester actifs auprès et avec les services pour continuer à avancer sur les travaux et les projets.

10. Dossier fonciers (...)

Roland RICHERMOZ indique n'avoir aucun dossier particulier à soumettre ce soir, il n'y a en effet que du courant en cours et donc rien « d'extraordinaire ». !

11. Questions diverses

Néant.

Sans question ni remarque, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le lundi 27 janvier 2020 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie déléguée de Bellentre.